

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.198

L'An deux Mille Neuf, le 23 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 décembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. RICH représenté par Mme CROUÉ
M. STOFFAËS représenté par M. LABIA

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANTS - AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE COMME MOYEN DE REGLEMENT**

RAPPORTEUR : M. LABIA

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a procédé par publication en date du 13 janvier 2009, à un appel d'offre pour la fourniture de carburants par cartes accréditatives.

Au terme de la mise en concurrence, le marché a été attribué à la Société ENERGEO, filiale de la Société E. Leclerc.

Dans le cadre de la mise en place du marché, il a été convenu que la Ville de Royan effectuerait ses règlements par le biais du système de prélèvements automatiques mensuels, afin de faciliter la gestion et le suivi de la consommation de carburants par les services municipaux.

Un projet de convention a été établi entre la Ville de Royan, la Trésorerie et la Société ENERGEO.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer tous documents afférents à la mise en place du système de prélèvement automatique pour l'achat de carburants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis de la Trésorerie,
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents afférents à la mise en place d'un système de prélèvement automatique pour la fourniture de carburants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 décembre 2009

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD